

## ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

Le maire,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

Vu l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 23/6/2020

### ARRETE

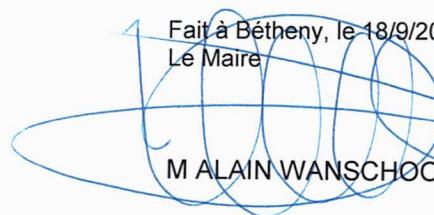
**ARTICLE 1** : Pour l'année 2020, le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit :

| NOM - Prénom       | Grade-Echelon                              | Promouvable au |
|--------------------|--|----------------|
| 1- NOIZET FLORENCE | AA principal 2 <sup>ème</sup> classe éch 8 | 1/11/2020      |

**ARTICLE 2** : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en oeuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Bétheny, le 18/9/2020  
Le Maire  
M ALAIN WANSCHOOR



**ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE**

Le maire,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

Vu l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 23/6/2020

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Pour l'année 2020, le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal 1<sup>er</sup> classe est fixé comme suit :

| NOM - Prénom    | Grade-Echelon  | Promouvable au |
|-----------------|--|----------------|
| 1- BODEZ DENISE | ATP 2 <sup>ème</sup> classe 9 <sup>ème</sup> échelon | 24/6/2020      |

**ARTICLE 2** : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en oeuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Bétheny, le 18/9/2020  
Le Maire

M ALAIN WANSCHOOR



**ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE**

Le maire,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

Vu l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 23/6/2020

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Pour l'année 2020, le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit :

| NOM - Prénom         | Grade-Echelon                | Promouvable au |
|----------------------|------------------------------|----------------|
| 1- GAILLET GHISLAINE | AT 10 <sup>ème</sup> échelon | 1/11/2020      |
| 2-KHAMLI FATIMA      | AT 9 <sup>ème</sup> échelon  | 1/11/2020      |
| 3-MACQUART CLAIRE    | AT 8 <sup>ème</sup> échelon  | 1/11/2020      |
| 4-LEFEBVRE FREDERIC  | AT 10 <sup>ème</sup> échelon | 1/11/2020      |

**ARTICLE 2** : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en oeuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Bétheny, le 18/9/2020  
Le Maire  
M ALAIN WANSCHOOR



**ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE**

Le maire,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux

Vu l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 23/6/2020

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Pour l'année 2020, le tableau d'avancement au grade d'animateur territorial principal 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit :

| NOM - Prénom        | Grade-Echelon               | Promouvable au |
|---------------------|-----------------------------|----------------|
| 1- CHRISMENT CEDRIC | Animateur territorial éch 9 | 1/11/2020      |

**ARTICLE 2** : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en oeuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Bétheny, le 18/9/2020  
Le Maire  
MALAIN WANSCHOOR



**ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE**

Le maire,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Vu l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 23/6/2020

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Pour l'année 2020, le tableau d'avancement au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit :

| NOM - Prénom     | Grade-Echelon   | Promouvable au |
|------------------|---|----------------|
| 1- ROGER AURELIA | assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques<br>éch 8 | 1/11/2020      |

**ARTICLE 2** : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en oeuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Bétheny, le 18/9/2020  
Le Maire  
M. ALAIN WANSCHOOR

